



P.K.O



« Renoncer à la désobéissance civile
c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°44/2026
Dimanche 13 septembre 2026 – 24^{ème} Dimanche du Temps ordinaire – Année A

HUMEURS...

TEMANUARI... L'ILLUSTRATION QU'ENSEMBLE TOUT EST POSSIBLE !

« Il y a des moments qui me touchent profondément parce qu'ils donnent tout leur sens à ce que nous essayons de construire. La signature du CDI de Temanuarii en fait partie.

Parce que derrière ce CDI, il y a bien sûr Temanuarii, son travail, ses efforts, sa persévérance. Mais il y a aussi vous.

Hina, toi la chercheuse au grand cœur, tu as eu cette idée, tu l'as portée, défendue, parfois contre vents et marées. Tu as cru à cette formation « Colibris » quand elle pouvait sembler trop ambitieuse, trop différente, peut-être même impossible. Tu as surtout refusé de regarder ces jeunes à travers leurs seules difficultés. Tu as choisi de voir leurs capacités, leur potentiel, leur avenir.

Véro, officiellement tu es formatrice en cuisine. Mais nous savons tous qu'en réalité, tu es aussi un peu leur maman. Celle qui apprend, qui encourage, qui rassure, qui gronde parfois aussi, parce qu'aimer quelqu'un, c'est également vouloir le voir grandir. Tu leur transmets bien plus qu'un métier.

Bouchra, officiellement tu formes au service en salle. Mais en coulisses, tu es cette grande sœur qui accompagne, qui protège, qui pousse à se dépasser et qui reste là dans les moments de doute. Avec toi aussi, on apprend un métier, mais surtout on apprend à croire un peu plus en soi.

Alors oui, parfois les choses semblent difficiles. Parfois elles semblent même impossibles. Et pourtant, il suffit parfois d'une personne qui y croit, puis d'une autre. D'une idée. D'une formation adaptée. D'une équipe extraordinaire. De beaucoup de travail. Et aussi, simplement, d'amour.

Et un jour, celui que certains auraient peut-être regardé uniquement à travers ses fragilités signe un CDI. Ce jour-là, tout devient évident. Merci à vous ! Merci d'avoir cru en Temanuarii. Merci d'avoir cru en tous les autres. Merci de nous rappeler, par des actes et non par des discours, qu'une société inclusive commence peut-être simplement ainsi : en ne renonçant jamais à quelqu'un. »

Nathalie SALMON

« Oh ma Nathalie, MERCI À TOI QUI INCARNE À TOI SEULE tout ce que tu décris supra : le grand cœur, la pugnacité,



l'inclusion... et les mots pour le dire ! Sans toi, on n'aurait même pas pu démarrer la formation ; C'est TOUS ensemble dans notre complémentarité et dans nos différences qu'on y arrive !

Et merci à ces jeunes qui nous rendent ce qu'on leur donne au centuple... et on continue hein ? ! Ce n'est pas fini ! »

Hina GREPIN

Merci aux parents qui nous ont fait confiance et qui ont cru en leur jeunes !

Merci aux entreprises qui ont osées : Le « Radisson » pour Temanuarii et Inès, le Red pour Gino et toutes les autres qui nous ont accompagnées et qui continue à nous accompagner !

Merci à vous généreux bienfaiteurs... qui depuis plus de trente ans nous font confiance et répondent présent à chacune de nos appels !

Aujourd'hui, l'aventure continue avec nos huit jeunes qui vous accueilleront, et ce pour 4 mois, à l'Éphémère, à partir de ce lundi 14 septembre... une nouvelle aventure financée intégralement par l'Accueil Te Vai-ete (5 millions).

Ensemble... tout est possible !



Il y a 190 ans commençait l'histoire d'un couvent inédit à Mangareva... une aventure qui pris fin en 1903. Nous nous proposons de relire avec vous le récit de cette histoire insolite tirée du livre « *La mission du bout du monde* ».

II. LES ORIGINES

S'il n'y a pas eu, à proprement parler, de « *fondation* » du « *couvent* » de jeunes filles de Rouru, il y a eu un « *fondeur* », le Père Cyprien Liausu, ss.cc., un des moins connus des pionniers de l'évangélisation des Gambier. C'est le P. Laval lui-même très connu parce qu'il a beaucoup écrit qui, dans ses lettres, lui donne ce titre de « *fondeur* » avec parfois avec un brin d'ironie.

Le Père Cyprien Liausu, ss.cc. avait 33 ans quand il est arrivé aux Gambier en 1835. Il était né dans le département du Lot, près de Cahors, dans un village où son propre frère avait fondé, en 1820, 16 ans avant Rouru, une congrégation de religieuses qui est toujours active en 2010. Un exemple dont s'est certainement inspiré Cyprien.

Cyprien Liausu, qui avait fait quelques études de médecine, s'est surtout fait remarquer tout de suite par ses qualités de défricheur. C'est lui qui le premier a cultivé la canne à sucre et les giraumonts (dès 1836). C'est lui qui a planté les premiers cocotiers sur le récif de Tekau.

Très vite, il est devenu l'ami du roi *Maputeoa* dont il obtient la compréhension et la bienveillance. Il est vrai que Cyprien Liausu, à la différence de ses confrères qui ont habité dans différentes îles, n'a jamais quitté son presbytère de Rikitea pendant tout son séjour à Mangareva (1835-1855). Nommé supérieur après le départ du P. Caret, ss.cc. pour les Marquises, en 1839, il est le cosignataire et peut-être le coauteur de l'acte de demande de protectorat adressé à la France par *Maputeoa*, le roi de Mangareva, en 1844 (l'annexion définitive n'aura lieu qu'en 1881 par le Gouverneur Chessé ; elle sera officialisée par la promulgation du Code mangarévien à Rikitea, le 23 février 1881).

Le P. Cyprien a beaucoup contribué à l'amélioration de la santé des populations, au développement des tisseranderies, mais son « *œuvre* » majeure reste Rouru.

Comment l'emplacement du couvent a-t-il été choisi ?

Pour un « *couvent* » de jeunes filles, l'éloignement du village a certainement été un critère. De plus à cet endroit, le terrain forme un plateau assez vaste, estimé à plus de 2 ha, propice à la culture. La situation présentait donc des avantages, en particulier un climat plus frais, ici, au pied du M^t Duff, qu'au village au bord de la mer. Dans une lettre de 1851, Henry Mayne, professeur, laïc, envoyé par la congrégation SS.CC. pour enseigner à l'école des garçons décrit les lieux en ces termes : « *C'est sur un plateau rocheux, légèrement incliné, dominé par le versant oriental, presque vertical du M^t Duff qu'est construit le couvent, caché par les plantations d'arbres à pain, d'orangers et de cocotiers. En descendant du couvent vers le village de Rikitea, on rencontre, sur le même plateau, le cimetière et, du cimetière, on suit un grand et beau*

chemin bien pavé de 1 500 m environ. C'est encore une des merveilles de l'île ».

Est-il hasardeux d'imaginer que le plateau de Rouru a été choisi aussi parce qu'il était « *le quartier des riches* », sanctuarisé par les anciens Mangaréviens ? Rien ne permet de l'affirmer si ce n'est une certaine logique de l'action évangélisatrice : de même que la cathédrale St Michel a été bâtie sur l'emplacement même du grand temple, de même le couvent des Sacrés Cœurs aurait été installé dans un lieu réservé à l'élite, à la caste des chefs et des prêtres.

Malgré la beauté du lieu, on s'est rendu compte progressivement des inconvénients sérieux du site. Son aménagement ayant coûté beaucoup d'efforts, il n'était pas question de l'abandonner. On a alors construit ce que l'on a appelé le « *couvent du dimanche* » près de l'église, au bord de la mer. On en trouvera les raisons dans les pages qui suivent.

Le décor est planté. C'est là que le couvent de Rouru est né et a prospéré pendant quelque temps.

III. ROURU, HISTOIRE D'UNE COMMUNAUTÉ

Rouru (officiellement « *couvent des Sacrés Cœurs* ») : une soixantaine d'années d'existence (1836-1903), à peine plus d'un demi-siècle, moins que la durée de vie de la dernière pensionnaire du couvent morte à 70 ans en 1903. C'est à la fois très peu et beaucoup.

Très peu si l'on compare aux couvents ou institutions les plus connus qui, bien souvent, sont plusieurs fois centenaires. Mais c'est beaucoup si l'on rapporte cette durée aux chiffres de la population de l'archipel qui n'a jamais dépassé 2 500 personnes pour tomber même à 400/500 à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle... Si l'on s'en tient aux seules considérations démographiques, Rouru avait donc un très lourd handicap, qui d'ailleurs n'a cessé de s'alourdir avec les épidémies, les défections et les effets des disettes. Et cependant Rouru, malgré son état actuel de ruine avancée, laisse deviner la force de conviction, la masse d'efforts et d'énergie vitale qui ont été déployés en un si court laps de temps. Le vaste enclos, les nombreuses constructions, les murs solides et bien bâtis sont les témoins et la preuve d'une vaillance et d'un dévouement dignes des plus grandes œuvres. Telles sont en résumé les constatations que permettent de faire la succession d'événements rapportés dans les pages qui suivent.

Ces « *fragments d'histoire* » ne sont pas destinés à déboucher sur une thèse qui fournirait une interprétation générale de l'expérience de Rouru. Ils ne sont rassemblés que pour montrer que Rouru a eu une identité affirmée, une existence cohérente obéissant à une logique bien définie en vue d'un objectif clair de haute valeur spirituelle.

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

DES MILLIERS DE CROIX : SYMBOLES DE LA VICTOIRE DU CHRIST ET DU PEUPLE LITUANIEN

Ce lundi 14 septembre nous célébrerons la **Croix Glorieuse**. Ce signe que nous faisons parfois machinalement et même plusieurs fois par jour, a pu être pour certain(e)s un signe de reconnaissance pour des peuples persécutés, martyrisés à cause de leur foi. Dans notre « *beau pays* » de France porter une Croix en certains lieux peut être réprouvé au nom du principe de la laïcité. La revue mensuelle *Magnificat* de ce mois-ci nous relate les souffrances subies par le peuple lituanien catholique à travers un bel article¹ retraçant l'histoire de la **colline des Croix** proche de la ville de Šiauliai, au nord de la Lituanie. En voici quelques extraits.

« Ici [sur cette colline], on ne trouvera pas de grands monuments ni de trésors d'art sacré, mais **une forêt de croix** déposées là, jour après jour, année après année, par des milliers d'habitants de la Lituanie, pèlerins venus ici en signe de résistance nationale, d'espoir et d'amour de Dieu.

L'histoire de cette colline commence véritablement avec la résistance du peuple lituanien à ses envahisseurs successifs. Lorsqu'en 1795 la Russie prend possession du territoire au moment du partage de la Pologne, la Lituanie est rayée des cartes de géographie et son peuple, assimilé, bien malgré lui, à celui de la Russie. Mais en 1831, **les Lituniens se rebellent** contre le pouvoir tsariste **pour défendre leur identité nationale et catholique**. La répression contre les rebelles est sans pitié, et les familles des victimes ne sont pas autorisées à honorer leurs morts.

Alors apparaissent les premières croix sur la colline pour se souvenir des disparus, manifester la souffrance des familles et rappeler l'esérance chrétienne à travers l'agonie du Christ. (...) Lors de la seconde rébellion, en 1863, le nombre de croix augmente considérablement. (...) En 1900, on compte cent trente croix sur la colline, quatre cents en 1938 et, **en 1961, le régime soviétique en détruit cinq mille**. Après sa chute (en 1990), on dénombre quatorze mille trois cent quatre-vingt-sept grandes croix, atteignant parfois les quatre mètres de haut, et quarante et un mille petites croix. De cette résistance à l'adversité une forêt est née, reflet de chaque drame personnel, de chaque souffrance et de la frêle espérance d'un monde meilleur.

Croix de bois, croix de fer, simples brindilles tressées en forme de croix, chapelets, visages sculptés de la Vierge et du Christ, menus objets de piété, tout ici témoigne, à travers cet enchevêtrement de formes posées au hasard des visites, de l'histoire d'âmes en souffrance

venues confier là leur misère et leur espérance en un Dieu d'amour et de paix, qu'aucun pouvoir humain ne peut abattre tant qu'il y aura des âmes capables de prière. (...)

Le 7 septembre 1993, le pape Jean-Paul II se rend à la colline des Croix pour y célébrer la messe, signant ainsi la pleine sacralité de ce lieu. Au cours de son homélie, il déclare que la croix est « le symbole de la vie éternelle en Dieu, comparant "la colline aux Croix" au Golgotha », symbole d'espoir, de paix, d'amour et de sacrifice. En 1994, il invite les frères franciscains du sanctuaire du mont Verna, en Italie, lieu où François d'Assise reçut les stigmates le 17 septembre 1224, à créer un monastère à proximité de la colline. (...) Les pèlerins qui viennent nombreux sont invités à venir se reposer et prier ici pour la paix dans le monde.

Lorsque l'on monte l'escalier qui sépare en deux la forêt des Croix, on est saisi par un souffle d'humilité devant tant de courage dans l'adversité, tant de fidélité, tant de lumière intérieure, alors que pour un oui ou pour un non, notre foi vacille, faiblit et s'éteint. Ces croix sont le signe que rien n'est jamais perdu face au mal, si l'on garde le cœur pur des premiers jours de son baptême. »

Rappelons que la Lituanie est située à l'Est de la mer Baltique et frontalière avec la Lettonie, la Biélorussie, la Pologne et l'enclave russe de Kaliningrad. Elle acquiert son indépendance en 1918 mais sera victime de crimes de masse par l'Allemagne nazie. À l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, elle subira par le pouvoir soviétique des persécutions et des déportations. Elle redevient indépendante en 1991. La Lituanie, devenue en 2004 membre de l'Union Européenne et de l'OTAN, compte beaucoup sur l'Europe pour la défendre en cas d'agression de son voisin russe.

Face à la haine, à la violence, à la puissance des armes toujours plus meurtrières, élever la Croix du Christ comme symbole du refus de répondre au mal par le mal, à la violence par la violence, c'est reconnaître la victoire du Christ sur toutes les formes de mort. La Croix se révèle ainsi instrument de libération, de Paix, de réconciliation et d'unité : une CROIX DEVENUE GLORIEUSE !

Dominique SOUPÉ

© Cathédrale de Papeete – 2026

REGARD SUR L'ACTUALITE...

« VIENS, SUIS-MOI »

Ce samedi avait lieu chez les Sœurs Clarisses l'Assemblée Générale du Service Diocésain des Vocations (SDV). Assemblée générale ? Oui, car le Service Diocésain des Vocations est composé d'un bureau regroupant autour de

la responsable du service : un représentant des congrégations religieuses (Sœurs Clarisses, Sœurs de St Joseph de Cluny, Filles de Jésus Sauveur, Frères de l'Instruction Chrétienne et Religieux des Sacrés Cœurs)

¹ Magnificat, n°406, septembre 2026, pp.413-415 : *La colline des Croix*, article de Nathalie Nabert, laïque mère de famille, poète, doyen honoraire de la faculté des lettres de l'Institut catholique

de Paris, professeur de littérature médiévale, fondatrice du CRESC et de la collection « *Spiritualité cartusienne* » chez Beauchesne.

ainsi qu'un représentant des prêtres diocésains. Mais en plus, pour renforcer et étendre l'action du SDV, ont été mises en place depuis quelques années des "antennes", des délégués, représentants de tous les groupes qui rassemblent des jeunes. C'est ainsi que participaient à cette Assemblée Générale des représentants pour la catéchèse en paroisse, pour l'animation pastorale des collèges et lycées catholiques, pour les servants d'autel, pour les mouvements (Scouts, MEJ, MJFM), pour les groupes de jeunes des paroisses, pour la FSCF, pour l'ISEPP, pour les foyers d'accueil des scolaires et étudiants et pour les "relais vocationnels dans les paroisses... soit une quarantaine de personnes. Et qui fait quoi ?

La mission du Service Diocésain des Vocations consiste à :

- Sensibiliser les communautés paroissiales au défi des vocations dans l'Église par l'information, la prière et avec le soutien des pasteurs. Le chantier est immense ;
- Être présent aux rencontres et temps forts organisés par les mouvements de jeunes (d'où l'important d'avoir des "antennes" dans ces lieux de jeunes !) ;
- Organiser à la demande des "semaines vocationnelles" lors de la catéchèse dans les écoles catholiques ;
- Organiser des temps forts, week-ends vocationnels pour les jeunes désirant s'informer, réfléchir sur ce que c'est que la "vocation", que ce soit la vocation au mariage, à la vie religieuse, au sacerdoce ;
- Assurer un accompagnement pour ceux et celles qui manifestent une réelle "inquiétude vocationnelle" grâce à des rencontres mensuelles avec un accompagnateur, à des "rencontres témoignages" avec des laïcs hommes et femmes, des religieux / religieuses, des diacres, des prêtres.

Les "antennes", référents vocationnels pour ces organisations de jeunes permettent, quant à elles :

- de relayer dans chacun de leurs groupes les activités, week-ends, retraites... proposés par le SDV ;

- de faire appel au SDV pour qu'il assure en lien avec les animateurs de ces groupes une présence et une animation lorsque ces groupes organisent leur propre week-end, temps fort, présence et animation adaptée selon les âges et les activités.

Dans un document intitulé "*Le don de la vocation presbytérale*" ("*Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis*"), publié en 2016, la Congrégation pour le Clergé rappelle l'importance de la pastorale des vocations en ces termes : "*L'Église a la mission de « s'occuper de la naissance, du discernement et de l'accompagnement des vocations, en particulier des vocations au sacerdoce ». En accueillant la parole du Christ... l'Église prête une attention particulière aux vocations à la vie consacrée et au presbytérat. C'est pourquoi il est nécessaire que soient constitués et développés dans chaque diocèse, région et pays, des Services des vocations qui sont appelés à encourager et à orienter toute la pastorale vocationnelle, en lui fournissant les outils nécessaires. Premiers responsables des vocations au sacerdoce, les évêques doivent favoriser une collaboration efficace entre prêtres, consacrés et laïcs, sans oublier les groupes, les mouvements et les associations de fidèles.*

Il est nécessaire de soutenir les initiatives susceptibles d'obtenir de Dieu le don de nouvelles vocations : en tout premier lieu, la prière personnelle et communautaire. Citons également les ordinations sacerdotales, les rassemblements diocésains de jeunes, les semaines vocationnelles dans les écoles... Depuis longtemps, le Souverain Pontife a fixé la célébration de la Journée mondiale annuelle de prière pour les vocations au quatrième dimanche de Pâques, appelé dimanche du bon Pasteur. Il convient par ailleurs de soutenir les activités ayant pour but de créer un climat spirituel qui favorise le discernement et l'accueil de la vocation sacerdotale.

"La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson !"

Mgr Jean Pierre COTTANCEAU

© Archidiocèse de Papeete – 2026

AUDIENCE GENERALE

LA DIGNITE HUMAINE : DON ET RESPONSABILITE

Ce mercredi 9 septembre, lors de l'audience générale, le Pape Léon XIV a poursuivi sa catéchèse consacrée aux documents du Concile Vatican II. En s'appuyant sur la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, le Souverain Pontife a médité sur la dignité humaine, présentée à la fois comme un don de Dieu et une responsabilité pour chaque personne

Frères et sœurs, bonjour et bienvenue !

La Constitution conciliaire *Gaudium et spes* (GS), qui consacre son premier chapitre à la dignité de la personne humaine, souligne que celle-ci est le fondement et la condition de ces « *valeurs qui sont aujourd'hui les plus estimées* », mais qu'il est nécessaire qu'elles ne perdent pas le lien avec « *leur source divine* », afin d'échapper aux éventuelles déformations dues à la « *corruption du cœur humain* » (GS,11). Le chemin qui a permis de mettre en lumière les traits et les droits fondamentaux de la dignité de la personne représente certainement l'une des pages les plus significatives de l'histoire humaine. Cependant, le

parcours à accomplir n'est pas terminé et doit faire face aux contradictions, anciennes et nouvelles, qui empêchent sa pleine mise en œuvre.

L'Église apporte clairement sa contribution, en rappelant que la dignité humaine découle de l'être même de la personne. J'ai eu l'occasion de le réaffirmer également dans la récente encyclique *Magnifica humanitas* : « *chaque personne est conçue et voulue par Dieu pour entrer dans une histoire de communion avec Lui, avec les autres et avec la création. Sa dignité ne dépend pas des capacités qu'elle possède, de ses richesses ou du rôle qu'elle occupe, des choix justes ou erronés qu'elle pose, mais elle est un don, qui la précède et la dépasse, placé par Dieu comme expression de son amour qui ne fait jamais défaut.* » (n°50). La

dignité infinie de l'être humain trouve donc son fondement dans son identité de créature faite « *“à l'image de Dieu”, capable de connaître et d'aimer son Créateur* », projet et don d'amour qui transcende les autres réalités créées, lesquelles sont confiées à ses soins « *pour qu'il les gouverne et s'en serve à la gloire de Dieu* » (GS,12).

C'est dans la foi que nous pouvons comprendre le fondement ultime de la dignité de la personne, car le Fils, « *dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation* » (n°22).

La personne implique toujours une relation, une communion, une participation vis-à-vis de Dieu et des autres ; il s'agit donc d'une relation filiale avec Dieu le Père et d'une relation fraternelle avec le Christ et avec tous les hommes. Elle exclut tout repli sur soi. Être une personne, c'est se percevoir comme un don à partager, en grandissant et en mûrissant dans l'accueil, la réciprocité et le service.

Cette dignité relève de la responsabilité de chacun : en même temps, elle exige aussi de la solidarité et une attention mutuelle, en surmontant les nombreuses falsifications et manipulations qui en déforment encore aujourd'hui la perception et en entravent la réalisation. En effet, en raison des choix contraires à sa dignité opérés au cours de l'histoire, aujourd'hui encore « *l'homme se trouve divisé en lui-même* » et « *toute la vie humaine, tant individuelle que collective, présente les traits d'une lutte dramatique entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres* ». Cette condition fragile et limitée peut toutefois être envisagée avec espérance, car « *le Seigneur en personne est venu pour restaurer l'homme dans sa liberté et sa force, le rénovant intérieurement et jetant dehors “le prince de ce monde” (Jn 12,31), qui le retenait dans l'esclavage du péché* » (GS,13).

La constitution *Gaudium et spes* affirme en outre que la dignité humaine concerne la personne dans sa totalité et

qu'il faut donc dépasser les visions dualistes : l'être humain est « *une unité de l'âme et du corps* ». La réduction du corps à un « *objet* » dont on peut disposer arbitrairement constitue toujours une négation de la dignité de la personne : « *il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle [...]* », et il faut « *il doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour* », en veillant « *sans le laisser asservir aux mauvais penchants de son cœur* » (GS,14), puisque nous sommes tous marqués par le péché.

Enfin, *Gaudium et spes* évoque trois expressions particulièrement significatives de la dignité de la personne : l'*intelligence*, qui fait de l'être humain un chercheur insatiable de vérité (n°15) ; la *conscience*, grâce à laquelle il donne unité et sens à sa vie (n°16) ; la *liberté*, qui fait de lui l'acteur responsable de ses propres décisions (n°17). Ces dimensions sont étroitement liées entre elles : c'est dans la *conscience* que la vérité est reconnue comme telle et que la *liberté* peut la vivre comme son fondement et sa possibilité. Le Saint-Esprit, qui donne vie en Christ, nous rend libres et nous assure sans cesse de notre dignité d'enfants de Dieu, en nous libérant de la peur et en nous guidant vers le but ultime, cette vie en plénitude au-delà de la mort que le Christ nous a promise : c'est en Lui seul que le mystère de l'homme trouve sa véritable lumière, c'est de Lui que nous recevons la lumière sur l'énigme de la douleur et de la mort, et c'est avec Lui que nous allons à la rencontre de la résurrection.

Chers frères et sœurs, créés à l'image de Dieu, par le Christ et en vue de Lui, nous avons reçu une dignité unique et indélébile. Engageons-nous à la promouvoir et à la défendre toujours, à la lumière et avec la force de l'Évangile.

© Libreria Editrice Vaticana - 2026

ÉTHIQUE

LETTRE SAMARITANUS BONUM (7)

sur le soin des personnes en phases critiques et terminales de la vie

La lettre “*Samaritanus bonus*”, publié le 14 juillet 2020 par la Congrégation de la Doctrine de la Foi, aux forts accents pastoraux, revient sur le magistère de l'Église concernant les thèmes portant sur la fin de la vie : les personnes doivent être soignées et entourées d'affection jusqu'au bout. Nous nous proposons durant les semaines qui suivent de la lire ensemble.

V. L'enseignement du Magistère

7. Thérapies analgésiques et suppression de la conscience

Certains soins spécialisés requièrent une attention et des compétences particulières de la part des personnels de santé, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques médicales d'un point de vue éthique, gardant toujours conscience d'aborder les personnes dans leur situation concrète de douleur.

Pour soulager la douleur du malade, la thérapie analgésique utilise des médicaments qui peuvent provoquer une suppression de la conscience (sédation). Un sens religieux profond peut permettre au patient de vivre la douleur comme une offrande spéciale à Dieu,

dans la perspective de la Rédemption ; l'Église affirme cependant la licéité de la sédation dans le cadre des soins qui sont offerts au patient, afin que la fin de la vie se fasse dans la plus grande paix possible et dans les meilleures conditions intérieures. Cela est également vrai dans le cas des traitements qui rapprochent le moment de la mort (sédation palliative profonde en phase terminale), toujours, dans la mesure du possible, avec le consentement éclairé du patient. Du point de vue pastoral, il est bon de veiller à la préparation spirituelle du malade afin qu'il arrive consciemment à la mort comme rencontre avec Dieu. L'utilisation d'analgésiques fait donc partie des soins aux patients, mais toute administration qui provoque directement et intentionnellement la mort est

une pratique euthanasique et est inacceptable. La sédation doit donc exclure, comme but direct, l'intention de tuer, même s'il en résulte un possible conditionnement vers la mort de toute manière inévitable.

Une précision s'impose ici, qui concerne les contextes pédiatriques : dans le cas d'un enfant incapable de comprendre, comme par exemple un nouveau-né, il ne faut pas faire l'erreur de supposer que l'enfant peut supporter la douleur et l'accepter, alors qu'il existe des moyens pour l'atténuer. C'est pourquoi il est du devoir du médecin de s'efforcer de réduire au maximum les souffrances de l'enfant, afin qu'il puisse atteindre la mort naturelle en toute tranquillité, en sentant autant que possible la présence aimante des médecins et, surtout, de la famille.

8. L'état végétatif et l'état de conscience minimale

D'autres situations importantes sont celle du malade privé de conscience de façon persistante, ce qu'on appelle "état végétatif", et celle du malade en état de "conscience minimale". Il est toujours totalement trompeur de penser que l'état végétatif et l'état de conscience minimale, chez des sujets qui respirent de façon autonome, soient le signe que le malade a cessé d'être une personne humaine avec toute la dignité qui lui est propre. Au contraire, dans ces états de faiblesse maximale, il doit être reconnu dans sa valeur et assisté par des soins appropriés. Le fait que le malade puisse rester pendant des années dans cette situation douloureuse sans espoir clair de guérison implique une indéniable souffrance pour ceux qui prennent soin de lui. Il peut tout d'abord être utile de rappeler ce qu'il ne faut jamais perdre de vue dans ce genre de situation douloureuse, à savoir que le patient dans ces états a droit à l'alimentation et à l'hydratation. L'alimentation et l'hydratation artificielles sont en principe des mesures ordinaires ; dans certains cas, ces mesures peuvent devenir disproportionnées, soit parce que leur administration n'est plus efficace, soit parce que les moyens de les administrer créent une charge excessive et entraînent des effets négatifs qui l'emportent sur les avantages.

Au regard de ces principes, l'engagement de l'agent de santé ne peut se limiter au patient mais doit s'étendre à la famille ou aux personnes chargées du soin du patient, pour lesquelles un accompagnement pastoral approprié doit également être assuré. Il convient donc d'apporter un soutien adéquat aux membres de la famille pour qu'ils supportent la charge prolongée de l'assistance aux patients dans ces états, en leur assurant cette proximité qui aide à ne pas se décourager et, surtout, à ne pas considérer l'interruption des soins comme la seule solution. Il faut se préparer à cela de manière adéquate, de même qu'il faut que les membres de la famille soient soutenus comme il se doit.

9. L'objection de conscience de la part des personnels de santé et des établissements de santé catholiques

Face à des lois légitimes – sous quelque forme d'assistance médicale que ce soit – l'euthanasie ou le suicide assisté, toute coopération immédiate, formelle ou

matérielle, doit toujours être refusée. Ces contextes constituent un domaine spécifique du témoignage chrétien, dans lequel « *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* » (Ac 5,29). Il n'existe ni droit au suicide ni droit à l'euthanasie : le droit existe pour protéger la vie et la coexistence entre les hommes, pas pour causer la mort. Il n'est donc jamais licite pour quiconque de collaborer à de tels actes immoraux ou de laisser entendre que l'on puisse en être complice en paroles, par action ou par omission. Le seul vrai droit est celui du malade à être accompagné et soigné avec humanité. Ce n'est qu'ainsi que sa dignité pourra être préservée jusqu'à sa mort naturelle. « *Aucun agent de santé, par conséquent, ne peut devenir le tuteur exécutif d'un droit inexistant, même lorsque l'euthanasie est demandée en toute conscience par la personne concernée* ».

À cet égard, les principes généraux concernant la coopération au mal, autrement dit à des actions illicites, sont réaffirmés comme suit : « *Les chrétiens, comme tous les hommes de bonne volonté, sont appelés, par un grave devoir de conscience, à ne pas prêter leur concours formel à ces pratiques qui, bien qu'admisses par le droit civil, sont contraires à la Loi de Dieu. En fait, d'un point de vue moral, il n'est jamais licite de coopérer formellement au mal. Une telle coopération se produit lorsque l'action entreprise, soit par sa nature même, soit par la configuration qu'elle prend dans un contexte concret, se caractérise par une participation directe à un acte contre la vie humaine innocente ou par le partage de l'intention immorale de l'agent principal. Cette coopération ne peut jamais être justifiée ni en invoquant le respect de la liberté d'autrui, ni en s'appuyant sur le fait que le droit civil le prévoit et l'exige : pour les actes que chacun accomplit personnellement, il existe une responsabilité morale à laquelle personne ne peut jamais se soustraire et sur laquelle chacun sera jugé par Dieu lui-même (cf. Rm 2, 6 ; 14, 12)* ».

Il est nécessaire que les États reconnaissent l'objection de conscience dans le domaine médical et sanitaire, conformément aux principes de la loi morale naturelle, en particulier lorsque le service de la vie interpelle quotidiennement la conscience humaine. Lorsqu'elle n'est pas reconnue, on pourra en arriver à la situation de devoir désobéir à la loi, pour ne pas ajouter l'injustice à l'injustice, en conditionnant la conscience des personnes. Les personnels de santé ne doivent pas hésiter à la réclamer comme un droit propre et comme une contribution spécifique au bien commun.

De même, les établissements de santé doivent surmonter les fortes pressions économiques qui les amènent parfois à accepter la pratique de l'euthanasie. Et si la difficulté de trouver les moyens nécessaires rend l'engagement des institutions publiques très lourd, la société dans son ensemble est appelée à se responsabiliser davantage pour que les malades incurables ne soient pas abandonnés à eux-mêmes ou aux seules ressources de leur famille. Tout cela exige une position claire et unifiée de la part des Conférences Épiscopales, des Églises locales, ainsi que des communautés et institutions catholiques, afin de protéger leur droit à l'objection de conscience dans les contextes juridiques qui prévoient l'euthanasie et le suicide.

Les établissements de santé catholiques constituent un signe concret de la manière dont la communauté

ecclésiale, à l'instar du Bon Samaritain, prend soin des malades. Le commandement de Jésus, « *guérissez les malades* » (Lc 10,9), trouve sa concrétisation non seulement en leur imposant les mains, mais aussi en les recueillant dans la rue, en les aidant chez eux et en mettant en place des structures d'accueil et d'hospitalité appropriées. Fidèle au commandement du Seigneur, l'Eglise a construit au cours des siècles diverses structures d'accueil, où le soin médical trouve une déclinaison spécifique dans la dimension du service intégral à la personne malade.

Les établissements de santé catholiques sont appelés à être des témoins fidèles de l'indispensable attention éthique au respect des valeurs humaines fondamentales et des valeurs chrétiennes qui constituent leur identité, en s'abstenant de comportements clairement illicites moralement et par une obéissance déclarée et formelle aux enseignements du Magistère ecclésial. Toute autre action qui ne correspond pas aux objectifs et aux valeurs dont s'inspirent les établissements de santé catholiques n'est pas acceptable sur le plan éthique et, par conséquent, remet en cause l'attribution à l'établissement de santé lui-même du titre de « *catholique* ».

En ce sens, il n'est pas admissible sur le plan éthique d'avoir une collaboration institutionnelle avec d'autres hôpitaux pour orienter et diriger les personnes qui demandent l'euthanasie. De tels choix ne peuvent être moralement admis ou soutenus dans leur mise en œuvre concrète, même s'ils sont juridiquement possibles. En effet, les lois qui approuvent l'euthanasie « *non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience. Dès les origines de l'Eglise, la prédication apostolique a enseigné aux chrétiens le devoir d'obéir aux pouvoirs publics légitimement constitués (cf. Rm 13,1-7 ; 1 P 2,13-14), mais elle a donné en même temps le ferme avertissement qu'« il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5,29) ».*

Le droit à l'objection de conscience ne doit pas nous faire oublier que les chrétiens ne rejettent pas ces lois en vertu d'une conviction religieuse privée, mais en vertu d'un droit fondamental et inviolable de chaque personne, essentiel au bien commun de toute la société. Il s'agit en effet de lois contraires au droit naturel, dans la mesure où elles sapent les fondements mêmes de la dignité humaine et d'une vie en commun fondée sur la justice.

© Libreria Editrice Vaticana - 2020

ÉTHIQUE

MARIE DE HENNEZEL : « *À QUELQUES JOURS DE SA MORT, ON PEUT ENCORE AVOIR EL DESIR DE VIVRE !* »

La psychologue et autrice Marie de Hennezel, pionnière des soins palliatifs en France, décrit son immense tristesse après le vote et la promulgation de la loi sur l'aide à mourir. Une décision qui la pousse à s'engager pour que ce nouveau « *droit à la mort* » ne se transforme pas en « *devoir de mourir* ».

Le président de la République vient de promulguer la loi qui fait de l'acte de donner la mort « *un soin* ». Il y a quarante ans, un autre président, ayant une autre conception du soin ultime, créait la première unité chargée d'humaniser la mort. J'étais la psychologue qui a accompagné pendant dix ans l'équipe, les familles et les mourants de ce service pilote.

Il y a quelques jours, j'ai rencontré Denis Podalydès venu faire une lecture des poèmes de Victor Hugo, accompagné au piano par Shani Diluka, jouant *l'Appassionata* de Beethoven. C'était dans le cadre du festival La Villanelle, à l'île d'Yeu.

Un lieu pour rester vivant et désirant jusqu'au bout

À l'issue de cette soirée d'une émotion rare, j'ai parlé à Denis. Il m'a demandé comment je me sentais après la promulgation de la loi sur l'aide à mourir. « *Triste* », ai-je répondu. « *Vous devriez écrire votre tristesse, écrivez une tribune, vous qui avez été une des premières à témoigner de ce qu'est vraiment l'aide à mourir, vous qui avez écrit la mort intime, qui avez montré que ce qui aide dans les derniers instants de la vie, c'est la présence humaine, les derniers échanges de regards, les paroles qui délivrent, les mains qui savent dire la tendresse. Écrivez !* »

Comment en sommes-nous arrivés là, après presque quarante ans ? Lorsque la première unité de soins palliatifs a ouvert ses portes, l'équipe dont j'étais la psychologue s'était donnée comme objectif d'accueillir

des personnes que la médecine ne pouvait plus guérir, mais qui avaient encore du temps à vivre.

Nous voulions offrir à ces mourants un lieu où leurs douleurs seraient soulagées, leurs tourments apaisés, leurs familles accueillies et soutenues. Un lieu pour rester vivant et désirant jusqu'au bout. Car même à quelques jours de sa mort, on peut encore avoir le désir de vivre ! À condition de ne pas se sentir abandonné par les autres.

« *Je ne t'abandonnerai pas* »

Les médecins savaient s'engager à ce que personne ne souffre. Ils étaient compétents. Ils connaissaient les molécules et les bons dosages. Et si les douleurs étaient réfractaires, ils savaient sédaté. L'équipe était à l'écoute de chaque patient, savait soigner avec tact et tendresse, offrant à chacun le temps dont il avait besoin.

Beaucoup a été dit et écrit sur ce qui fait le cœur de la démarche palliative, et qui se résume à cette phrase : « *Je ne t'abandonnerai pas.* » Cette offre de non-abandon s'appuie sur une vraie présence, capable d'accepter ses limites et son impuissance.

Comment en sommes-nous arrivés à considérer qu'aider à mourir, c'est répondre à la détresse de l'autre par une injection létale ? Un geste technique, radical, décidé à la va-vite, sans contrôle préalable, sans prendre le temps de la relation avec celui qui a décidé de mourir, dont le désir d'en finir fluctue souvent en fonction du sentiment d'être

ou pas accompagné ? En fonction du sentiment d'avoir encore sa place dans le cœur des autres ?

Le concept d'humanité

Comment une volonté politique, portée au plus haut niveau de l'État, de mettre la culture palliative au service de tous, pauvres et riches, a-t-elle pu aboutir à l'annonce politique tonitruante d'une supercherie, dénoncée par les associations de médecins, de psychologues, de personnes vulnérables ? Loin d'être une loi de fraternité, de liberté et d'égalité.

Étrange synchronicité : au moment de la promulgation de la loi sur l'aide à mourir sort ce chef-d'œuvre du cinéaste japonais Ryūsuke Hamaguchi : *Soudain*. On découvre tout au long du film – primé au Festival de Cannes en mai 2026 – le concept d'humanité. Lorsque la personne malade, très âgée, vulnérable, rencontre de l'humain autour d'elle, lorsqu'on la touche avec tact, la regarde avec

tendresse, elle retrouve sa dignité. Elle sort de sa nuit, redevient vivante.

Cette loi sera-t-elle applicable ?

Cette loi qui prône l'acte légal comme soin sera-t-elle applicable ? A-t-on seulement imaginé ce que vivrait celui ou celle qui fera le geste de donner la mort ? J'ai entendu, lors de ma pratique de psychanalyste, des patients qui avaient fait ce geste. J'ai été témoin de leur culpabilité inconsciente à travers d'interminables cauchemars qui les hantaient.

Je ferai donc partie de ceux qui résisteront, de ceux et celles qui veilleront à ce que ce nouveau « droit à la mort » ne se transforme pas en « devoir de mourir ». Membre du Collectif démocratie éthique et solidarités, je compte bien m'investir dans la mission de vigilance de l'Observatoire de la fin de vie qui vient d'être créé.

© La Croix - 2026

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA NE SAIT PAS CE QUE SIGNIFIE ASSUMER LES CONSEQUENCE DE SES CHOIX

L'intelligence artificielle préempte l'espace de délibération qui jusqu'ici précédait nos décisions. Or le jugement humain ne tombe pas du ciel : il se forme par l'exercice, souligne Nicholas Paparoidamis, qui se félicite des mises en garde du pape Léon XIV dans son encyclique *Magnifica humanitas*.

Dans *Magnifica humanitas*, Léon XIV formule une mise en garde qui mérite d'être prise au sérieux bien au-delà du monde catholique : l'intelligence artificielle ne doit pas être confondue avec l'intelligence humaine. Les systèmes peuvent traiter des données, produire des recommandations et dépasser l'homme en vitesse ou en puissance de calcul. Mais ils ne font pas l'expérience du monde, ne mûrissent pas dans la relation et ne connaissent pas de l'intérieur ce que signifie répondre d'une décision.

Cette distinction paraît philosophique. Elle est en réalité très concrète. Car le risque actuel n'est pas seulement que des machines prennent certaines décisions à notre place. Il est que nous conservions officiellement la responsabilité tout en laissant l'architecture de la décision se construire ailleurs.

Pouvoir dire non

Un médecin reste responsable d'un diagnostic, un recruteur d'une sélection, un cadre d'une recommandation, un agent public d'une décision administrative. Pourtant, si l'IA a déjà résumé le dossier, hiérarchisé les options, formulé l'argument et indiqué la conduite à suivre, que reste-t-il exactement de l'acte de décider ? Le geste final demeure humain, mais le chemin qui y conduit peut avoir été largement préstructuré par la machine.

C'est ici que *Magnifica humanitas* ouvre une question décisive. Léon XIV insiste sur le fait que les systèmes d'IA n'ont ni conscience morale ni expérience vécue de la responsabilité. Ils ne savent pas ce que signifie assumer les conséquences d'un choix. Dès lors, garder un humain « dans la boucle » ne suffit pas si cet humain ne dispose plus

des conditions nécessaires pour exercer réellement son jugement.

La responsabilité n'est pas une signature apposée au terme d'un processus. Elle suppose de comprendre les raisons d'une décision, de pouvoir hésiter, confronter des interprétations, évaluer ce qui ne se laisse pas réduire à une règle et, surtout, pouvoir dire non.

Un danger diffus

Or l'IA intervient précisément de plus en plus tôt dans cette chaîne. Elle résume avant que nous ayons lu, recommande avant que nous ayons comparé, formule avant que nous ayons trouvé nos mots. Dans de nombreux usages, elle ne remplace pas seulement l'action finale ; elle occupe progressivement l'espace de délibération qui la précédait.

Le danger est alors moins spectaculaire qu'une décision entièrement automatisée. Il est plus diffus. Nous pouvons continuer à parler de responsabilité humaine alors même que les occasions d'exercer cette responsabilité se raréfient. Nous pouvons conserver l'autorité formelle tout en perdant peu à peu l'habitude, puis la capacité, d'interpréter et de contester.

Cette question est d'autant plus importante que le jugement humain ne tombe pas du ciel. Il se forme par l'exercice. On apprend à diagnostiquer en diagnostiquant, à décider en décidant, à écrire en écrivant, à répondre de ses actes en assumant progressivement des responsabilités réelles. Si les étapes sont systématiquement déléguées, nous pouvons obtenir des résultats satisfaisants tout en affaiblissant les capacités qui permettaient autrefois de les produire et de les évaluer.

C'est pourquoi le débat éthique sur l'IA devrait dépasser la seule question de la décision finale. Il devrait porter sur

les conditions de son élaboration. Qui formule le problème ? Qui choisit les critères ? Qui peut modifier les hypothèses ? Qui dispose du temps nécessaire pour vérifier ? Qui a l'autorité de s'écarter de la recommandation sans être pénalisé pour avoir ralenti le processus ?

Ces questions permettent de distinguer une responsabilité substantielle d'une responsabilité purement formelle. Dans le premier cas, la personne reste véritablement l'auteur de la décision. Dans le second, elle n'en est plus que le point de validation.

Protéger la personne humaine

Cette distinction rejoint l'intuition centrale de l'encyclique : protéger la personne humaine ne consiste pas seulement à prévenir les abus les plus visibles. Cela suppose de préserver la conscience, la liberté et la capacité de jugement comme réalités vécues. Une institution peut respecter les procédures, conserver un contrôle humain et pourtant réduire progressivement l'espace dans lequel une personne peut exercer une véritable responsabilité.

Le défi ne consiste donc pas à opposer l'homme à la machine. Il consiste à concevoir des usages dans lesquels l'IA soutient la délibération sans l'absorber. Un système peut aider à rendre visibles des alternatives, signaler une incertitude, tester une hypothèse ou révéler un angle mort. Mais il ne devrait pas transformer le professionnel

ou le citoyen en simple ratificateur d'une décision déjà construite.

Cela implique des choix très concrets : donner du temps pour vérifier, rendre les hypothèses accessibles, protéger le droit au désaccord, préserver certaines étapes d'analyse sans assistance lorsque leur exercice est nécessaire à la formation du jugement, et reconnaître que l'efficacité ne peut pas être le seul critère de bonne décision.

L'une des questions les plus importantes de l'ère de l'IA devient alors celle-ci : pouvons-nous encore dire, face à une décision importante, « *c'est moi qui ai décidé* » – et être capables d'expliquer pourquoi ? Si la réponse devient incertaine, la responsabilité humaine n'aura pas disparu. Elle aura simplement perdu sa substance.

Le mérite de « *Magnifica humanitas* »

Le mérite de *Magnifica humanitas* est de rappeler que la dignité humaine ne réside pas seulement dans le fait d'être protégé contre la machine. Elle réside aussi dans la possibilité de demeurer un sujet capable de comprendre, de discerner et de répondre de ses actes.

À l'ère de l'intelligence artificielle, protéger la personne humaine suppose donc plus qu'un humain dans la boucle. Cela suppose un humain qui reste véritablement l'auteur de la décision.

© La Croix - 2026

SOLIDARITE

JEAN RODHAIN : CE QUE NOUS APPREND « L'HOMME DE LA CHARITE VECUE »

Au moment où le Secours catholique célèbre ses 80 ans, redécouvrons la théologie de la charité de son premier secrétaire général, le prêtre Jean Rodhain.

8 septembre 1946. Des milliers de prisonniers de guerre sont à Lourdes en pèlerinage. Ils ont répondu à l'appel d'un prêtre, Jean Rodhain (1900-1977). « *La misère, la captivité, les camps, l'immense exode, après-guerre, de tous les réfugiés (...) : c'est en me cognant, en me heurtant à toutes ces situations-là que j'ai découvert la véritable pauvreté* », raconte-t-il dans un livre d'entretien en 1975 ajoutant que « *l'expérience de l'aide aux prisonniers de guerre m'a fait découvrir ce que j'ignorais : les capacités incroyables de générosité du public* ».

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les évêques chargent ce Lorrain au caractère bien trempé, curé de la jeunesse ouvrière, de continuer l'œuvre qu'il a commencée par le Comité catholique de secours, en prenant la tête du Secours catholique ; il y a 80 ans donc.

Faire et faire savoir

Jean Rodhain met sur pied l'organisation caritative catholique qui lui a tant manqué pendant la guerre. « *Homme d'action, d'action méditée avec l'Évangile. Rodhain, c'est l'homme de la charité vécue* », dit son biographe Charles Klein dans *La Vie* en 1995.

Jean Rodhain ne fait pas qu'agir, il martèle l'esprit qui l'anime dans ses chroniques dans la revue *Messages* (toutes les citations en sont tirées sauf mention contraire), véritable outil d'évangélisation à ses yeux : « *Le but du Secours catholique, c'est une pédagogie de la charité... Il ne s'agit*

pas de trouver 100 000 francs, mais surtout d'éveiller 100 000 cœurs. »

Une notion centrale

Pour Jean Rodhain, pas de foi sans charité : « *Une âme qui voudrait aimer Dieu mais qui ne s'exercerait pas à aimer concrètement son prochain se raidirait, se paralyserait peu à peu* », estime-t-il. « *Charité, mot périmé ? Sont seuls périmés les cerveaux embrumés qui ne savent plus trouver de saveur à cette réalité pleine de jeunesse et d'avenir : l'actuelle charité* », martèle-t-il.

À ses yeux, la charité « *est l'exercice de l'amour du prochain par les moyens appropriés* » : « *Il faut se rendre compte combien les gestes pratiques ont de l'importance dans la vie et dans la mystique de tout le monde.* »

En retraçant l'histoire du Secours catholique en 2016, le politologue François Mabillet écrit : « *Homme de tradition, Rodhain se bat enfin pour que la notion de charité reste centrale dans l'enseignement et l'action de l'Église.* » Nommé expert par Jean XXIII, il participe aux travaux du concile Vatican II avec l'attention chevillée au corps d'une « *charité vivante* », notamment grâce au diaconat permanent.

Théologie de la charité

La théologie de la charité est son fer de lance : « *Elle est sous-développée, elle n'a pas été creusée et travaillée* », déplore-t-il

en ajoutant : « On attend un Einstein de la pauvreté parce que la théologie de la pauvreté reste à résoudre. » Il se la figure ainsi : « L'exacte balance est le symbole de la justice. La charité, elle, n'a pas de balance : elle ne pèse personne. Mais tous, au dernier jour, nous serons pesés sur la charité. »

Luc Dubrulle, théologien et ancien délégué de la Fondation Jean-Rodhain, souligne : « Rodhain est un résistant identitaire qui ne lâche jamais l'objectif de la totalité.

(...) Il cherche la manière d'agir de Dieu pour inscrire la sienne sous cette ombre. Il parcourt l'histoire de l'Église et y trouve une immense histoire de la charité avec des géants et des hommes ordinaires. »

À la fin de sa vie, il rêve d'une chaire dédiée à cette théologie : vœu réalisé, elles existent dans chacune des six facultés françaises de théologie.

© La Vie - 2026

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 – 24^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNÉE A

Lecture du livre de Ben Sira le Sage (Si 27,30 – 28,7)

Rancune et colère, voilà des choses abominables où le pécheur est passé maître. Celui qui se venge éprouvera la vengeance du Seigneur ; celui-ci tiendra un compte rigoureux de ses péchés. Pardonne à ton prochain le tort qu'il t'a fait ; alors, à ta prière, tes péchés seront remis. Si un homme nourrit de la colère contre un autre homme, comment peut-il demander à Dieu la guérison ? S'il n'a pas de pitié pour un homme, son semblable, comment peut-il supplier pour ses péchés à lui ? Lui qui est un pauvre mortel, il garde rancune ; qui donc lui pardonnera ses péchés ? Pense à ton sort final et renonce à toute haine, pense à ton déclin et à ta mort, et demeure fidèle aux commandements. Pense aux commandements et ne garde pas de rancune envers le prochain, pense à l'Alliance du Très-Haut et sois indulgent pour qui ne sait pas. – Parole du Seigneur.

Psaume 102 (103), 1-2, 3-4, 9-10, 11-12

Bénis le Seigneur, ô mon âme,
bénis son nom très saint, tout mon être !
Bénis le Seigneur, ô mon âme,
n'oublie aucun de ses bienfaits !

Car il pardonne toutes tes offenses
et te guérit de toute maladie ;
il réclame ta vie à la tombe
et te couronne d'amour et de tendresse.

Il n'est pas pour toujours en procès,
ne maintient pas sans fin ses reproches ;
il n'agit pas envers nous selon nos fautes,
ne nous rend pas selon nos offenses.

Comme le ciel domine la terre,
fort est son amour pour qui le craint ;
aussi loin qu'est l'Orient de l'Occident,
il met loin de nous nos péchés.

Lecture de la lettre de saint Paul Apôtre aux Romains (Rm 14, 7-9)

Frères, aucun d'entre nous ne vit pour soi-même, et aucun ne meurt pour soi-même : si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur ; si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Ainsi, dans notre vie comme dans notre mort, nous appartenons au Seigneur. Car, si le Christ a connu la mort, puis la vie, c'est pour devenir le Seigneur et des morts et des vivants. – Parole du Seigneur.

Alléluia. (cf. Jn 13,34)

Je vous donne un commandement nouveau, dit le Seigneur : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. »

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (Mt 18,21-35)

En ce temps-là, Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander : « Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? » Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à 70 fois sept fois. Ainsi, le royaume des Cieux est comparable à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs. Il commençait, quand on lui amena quelqu'un qui lui devait dix mille talents (c'est-à-dire soixante millions de pièces d'argent). Comme cet homme n'avait pas de quoi rembourser, le maître ordonna de le vendre, avec sa femme, ses enfants et tous ses biens, en remboursement de sa dette. Alors, tombant à ses pieds, le serviteur demeurait prosterné et disait : 'Prends patience envers moi, et je te rembourserai tout.' Saisi de compassion, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette. Mais, en sortant, ce serviteur trouva un de ses compagnons qui lui devait cent pièces d'argent. Il se jeta sur lui pour l'étrangler, en disant : 'Rembourse ta dette !' Alors, tombant à ses pieds, son compagnon le suppliait : 'Prends patience envers moi, et je te rembourserai.' Mais l'autre refusa et le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait remboursé ce qu'il devait. Ses compagnons, voyant cela, furent profondément attristés et allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé. Alors celui-ci le fit appeler et lui dit : 'Serviteur mauvais ! je t'avais remis toute cette dette parce que tu m'avais supplié. Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon, comme moi-même j'avais eu pitié de toi ?' Dans sa colère, son maître le livra aux bourreaux jusqu'à ce qu'il eût remboursé tout ce qu'il devait. C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère du fond du cœur. » – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIÈRES UNIVERSELLES

Le premier, Dieu nous a pardonné. Que notre prière, universelle nous entraîne dans la spirale de son pardon sans mesure.

Les Église chrétiennes, encore séparées par des siècles d'incompréhension, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Les peuples prisonniers de l'engrenage de la haine et de la violence, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Les voisins qui s'ignorent ou se querellent, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Les époux au bord de la rupture, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Les parents et les enfants qui ne se parlent plus, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Les membres de notre communauté qui sont en froid les uns avec les autres, donne-leur de pardonner comme toi tu nous as pardonné, nous t'en prions !

Dieu de tendresse et de pitié, tu veux rassembler tous tes enfants dans un même amour. Que ton Esprit guide nos pas sur les chemins de la réconciliation, et nous serons, au milieu des hommes, signe de ton pardon sans mesure. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Aujourd'hui, l'Évangile nous parle du pardon (cf. Mt 18,21-35). Pierre demande à Jésus : « *Seigneur, combien de fois mon frère pourra-t-il pécher contre moi et devrai-je lui pardonner ? Irai-je jusqu'à sept fois ?* » (v.21).

Dans la Bible, sept est un chiffre qui indique l'exhaustivité, et Pierre est donc très généreux dans les conditions de sa question. Mais Jésus va plus loin et lui répond : « *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix-sept fois* » (v.22). Il lui dit, en d'autres termes, que lorsque l'on pardonne, on ne calcule pas, qu'il est bon de pardonner tout et toujours ! Précisément comme Dieu le fait avec nous, et comme sont appelés à le faire ceux qui administrent le pardon de Dieu : pardonner toujours. Cela, je le dis beaucoup aux prêtres, aux confesseurs : pardonnez toujours comme Dieu pardonne.

Jésus illustre ensuite cette réalité à travers une parabole, qui a toujours trait aux chiffres. Un roi, après avoir été prié, remet à un serviteur une dette de 10 000 talents : c'est une valeur exagérée, immense, qui oscille entre 200 et 500 tonnes d'argent : exagéré ! C'était une dette impossible à régler, même en travaillant toute une vie : pourtant ce maître, qui rappelle notre Père, la remet par pure « *compassion* » (v.27). Tel est le cœur de Dieu : il pardonne toujours parce que Dieu est plein de compassion. N'oublions pas comment est Dieu : il est proche, plein de compassion et tendre ; tel est la façon d'être de Dieu. Mais ce serviteur, dont la dette a été remise, ne fait preuve d'aucune miséricorde pour un autre compagnon qui lui doit 100 deniers. Il s'agit là aussi d'une somme importante, équivalente à environ trois mois de salaire — comme pour dire que se pardonner mutuellement coûte ! — mais cette dette n'est pas du tout comparable à la précédente, que le maître avait remise.

Le message de Jésus est clair : Dieu pardonne de manière incalculable, au-delà de toute mesure. Il est ainsi, il agit par amour et par gratuité. Dieu ne s'achète pas, Dieu est gratuit, il est entièrement gratuit. Nous ne pouvons pas lui rendre la pareille, mais lorsque nous pardonnons à notre frère ou à notre sœur, nous l'imitons. Le pardon n'est donc pas une bonne action que l'on peut faire ou ne pas faire : c'est une condition fondamentale pour qui est chrétien. Chacun de nous, en effet, est un « *pardonné* » ou un « *pardonnée* » : n'oublions pas cela, nous sommes

pardonnés, Dieu a donné sa vie pour nous et nous ne pourrions en aucun cas compenser sa miséricorde, qu'il ne retire jamais de son cœur. Cependant, en correspondant à sa gratuité, c'est-à-dire en nous pardonnant les uns les autres, nous pouvons témoigner de lui, en semant une vie nouvelle autour de nous. Car en effet, en dehors du pardon, il n'y a pas d'espérance ; en dehors du pardon, il n'y a pas de paix. Le pardon est l'oxygène qui purifie l'air pollué par la haine, le pardon est l'antidote qui guérit les poisons du ressentiment, il est le - moyen de désamorcer la colère et de guérir tant de maladies du cœur qui contaminent la société.

Demandons-nous alors : est-ce que je crois que j'ai reçu de Dieu le don d'un immense pardon ? Est-ce que je ressens la joie de savoir qu'il est toujours prêt à me pardonner quand je tombe, même quand les autres ne le font pas, même quand je ne réussis pas à me pardonner à moi-même ? Lui pardonne : est-ce que je crois que Lui pardonne ? Et encore : sais-je à mon tour pardonner à ceux qui m'ont fait du mal ? A ce propos, je voudrais vous proposer un petit exercice : essayons, maintenant, chacun de nous, de penser à une personne qui nous a fait du mal, et demandons au Seigneur la force de lui pardonner. Et pardonnons-lui par amour pour le Seigneur : frères et sœurs, cela nous fera du bien, cela rétablira la paix dans nos cœurs.

Que Marie, Mère de la Miséricorde, nous aide à accueillir la grâce de Dieu et à nous pardonner les uns les autres.

© Libreria Editrice Vaticana – 2023



Restaurant
L'éphémère
Te Vaïete
REOUVERTURE 14/09/2026

Nous sommes très heureux de redémarrer cette rentrée avec une nouvelle équipe de jeunes en réinsertion professionnelle.

Pour leur permettre de prendre leurs marques, d'apprendre, de gagner en confiance et de se roder doucement mais sûrement, nous commencerons avec :

des tables de 2 ou 4 personnes uniquement.
Ouverture : lundi 14 septembre à 12H00
Réservations : messenger uniquement
Formule : 2000 XPF

A très vite
L'équipe de L'éphémère

ENTRÉE :

R-Seigneur je m'en vais vers toi,
Seigneur je m'en vais vers toi
Le cœur tout remplis de peine et de joie,
Seigneur je m'en vais vers toi.

1- Je traîne tous mes soucis, je traîne tous mes problèmes,
Mais de l'ombre de ma vie, Seigneur, je te le chante.

2- Je sais bien que dans mon cœur,
y'a tout de choses méchantes,
Mais ce que j'ai de meilleur, Seigneur ce que je t'aime.

KYRIALE : français

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! (*bis*)
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Mon âme bénis le Seigneur,
N'oublies aucun de ses bienfaits.

ACCLAMATION : Albéric TEHEI

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,

et s'est fait homme.

Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.

Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;

il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.

Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;

Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.

Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.

Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.

J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.

Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Nos prières Seigneur qui montent vers toi
Écoute-les, exauce-les, nous t'en supplions.

OFFERTOIRE :

R-Aimez-vous comme je vous ai aimés,
Aimez-vous chacun comme des frères,
Aimez-vous, je vous l'ai demandé,
Aimez-vous, aimez-vous !

1- Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix
Pour que vous la portiez autour du monde entier.

2- Soyez témoin d'amour, soyez signe d'amour
Pour que vous le portiez autour du monde entier.

SANCTUS : français

ANAMNESE :

Nous annonçons ta mort, Seigneur Jésus
Nous proclamons ta résurrection,
Nous attendons ta venue, dans la gloire.

NOTRE PÈRE : chanté

AGNUS : français

COMMUNION : fond musical

ENVOI :

R-Victoire, tu règneras ! Ô Croix, tu nous sauveras !

1- Rayonne sur le monde Qui cherche la vérité,
O Croix, source féconde D'amour et de liberté.

ENTRÉE :

Seigneur Jésus, envoie ton esprit
Comme une rosée descend du ciel Seigneur Jésus,
répand sa fraîcheur En nos cœurs d'enfants.

Seigneur Jésus, envoie ton esprit,
Ton Esprit de foi et de prière Seigneur Jésus,
envoie ton amour Pour aimer toujours.

Seigneur Jésus, envoie ton esprit,
Ton Esprit de force et de prière Seigneur Jésus
envoie tes amis Porter ta lumière.

KYRIALE : *tabitien*

GLOIRE À DIEU :

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atau o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amen.

PSAUME :

Bénis le Seigneur, ô mon âme,
n'oublie aucun de ses bienfaits !

ACCLAMATION :

Amen Alléluia (*Alléluia*)
Amen Alléluia Alléluia Alléluia.

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *adpat. John MERVIN*

Ta'u pure e e e e, e te Etua no roto roa mai to'u a'au
E te Fatu e e e, e e tau' pure e a faarii mai.

OFFERTOIRE :

1- Te pupu nei au i to'u orara'a i roto i to rima

E ta'u Atua e.

R-Fariu mai to mata fariu mai to aro,
Tu'u mai to aroha i ni'a ia matou
Fariu mai to mata fariu mai to aro,
Tu'u mai to aroha i ni'a ia matou

2- Te hohora nei iau i to'u rima no te pure ia oe
E to'u Atua e.

SANCTUS : *tabitien*

ANAMNESE :

Christ est venu, Christ est né,
Christ a souffert, Christ est mort,
Christ est ressuscité, Christ est vivant,
Christ reviendra, Christ est là. (*bis*)

NOTRE PÈRE : *tabitien*

AGNUS : *latin*

COMMUNION :

1- A la rivière humble je viens,
Déposer tous mes péchés
Pardonne-moi, purifie-moi
Seigneur, viens me rencontrer
De ces eaux vives coule ta grâce
qui me guérit, me libère
Je me présente à la rivière Seigneur viens me rencontrer

R-Précieux Jésus entre tes mains
J'abandonne mes soucis
Oui prends-ma main, attire-moi Seigneur,
viens me rencontrer.

2- Viens avec nous à la rivière
Trouver la vie éternelle I
Il t'appelle Et il t'attend
Jésus veut te rencontrer.

R-Précieux Jésus entre tes mains
J'abandonne mes soucis
Oui prends-ma main, attire-moi Seigneur,
viens me rencontrer.

ENVOI :

E Maria immaculata (*vierge immaculée*)
To matou paterono (*tu es notre patronne*)
E vevao nei matou ia oe (*nous te vénérons*)
E Maria immaculata (*Vierge immaculée*).

A pure oe a pure oe (*prie, prie*)
No matou no matou nei (*pour nous, nous tous*)
Io to tama io tama tahia tahia nui (*ton fils bien aimé*).

O oe to te Etua hoa (*tu l'épouse de Dieu*)
Ko'e nui e pe io oto e (*tu es sans péché*)
O oe te riria maita (*tu es le Riri blanc immaculé*)
Vaveka te tau ta'ata'a (*au milieu des épines*).

ENTRÉE : *Léopold*

R-O te Auta e te here mau, te tumu ia no te mau hotu,
i here mai oia, i to te ao nei, ua horo'a mai tana tamaiti.

1- Ia arata'i ra, te aroha tae'ae, ia tavini tatou, te tahi te tahi.

2- Teie te hotu, o te Varua, o te Aroha te maru e te Hau.

KYRIALE : *Coco IV - tabitien*

GLOIRE À DIEU : *Léon MARERE*

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atou o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amen.

PSAUME :

A himene na ta'u Varua, te aroha o to Fatu.

ACCLAMATION : *Teupoo S.*

Alléluia, alléluia, alléluia (*bis*) alléluia, alléluia !

PROFESSION DE FOI :

Voir page 12.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *Médéric BERNARDINO*

Ua hau to aroha i te teitei, e te Atua e, e te Atua e,
a ha'amana'o, mai 'oe e a faari'i mai, te pure a to nuna'a.

OFFERTOIRE : *D 218*

1- Seigneur Jésus, tu nous as dit :
« Je vous donne un commandement nouveau.
Mes amis aimez-vous les uns les autres.
Écoutez mes paroles et vous vivrez ».

R-Fais-nous semer ton Évangile.

Fais de nous des artisans d'unité.

Fais de nous des témoins de ton pardon
à l'image de ton pardon.

2- Devant la haine, le mépris, la guerre
Devant les injustices, les détresses,
au milieu de nos indifférences,
O Jésus, rappelle-nous ta Parole.

3- Tu as versé ton sang sur une croix
pour tous les hommes de toutes les races.
Apprends-nous à nous réconcilier
car nous sommes tous enfant d'un même père.

SANCTUS : *Coco IV - tabitien*

ANAMNESE : *Coco MAMATUI*

Te fa'i atu nei matou i to'oe na pohera'a e te Fatu e,
e Ietu e, te faateitei nei matou i to'oe na, ti'a faahoura'a e
tae noatu i to'oe ho'i ra'a mai, ma te hanahana.

NOTRE PÈRE : *Léon MARERE - tabitien*

AGNUS : *tabitien*

COMMUNION : *Jean Paul II*

R-Seigneur, c'est moi que tu regardes,
ton sourire m'appelle par mon nom, sur le sable,
j'ai laissé là ma barque, avec toi, je veux prendre.

1- Toi, quand tu viens sur nos rives,
tu n'appelles, ni sages ni riches,
mais des pêcheurs, pour qu'ils te suivent.

2- Toi, tu sais bien ma faiblesse,
car je n'ai ni épée ni fortune,
mais mon filet, et ma jeunesse.

3- Toi, tu veux que je te donne,
mes deux bras, pour aider mes frères,
et mon amour plein de confiance.

4- Toi, pêcheur sur d'autres rives,
Guide sûr, port de l'espérance,
ami des hommes, Jésus mon frère.

ENVOI :

R-Tu nous appelles à t'aimer
en aimant le monde où tu nous envoies ;
O Dieu fidèle, donne-nous
en aimant le monde de n'aimer que toi !

1- Allez par les chemins, Criez mon Évangile ;
Allez, pauvres de tout, Partagez votre joie !

2- Soyez signes d'amour, De paix et de tendresse ;
Ayez un cœur d'enfant ; Soyez simples et vrais !

ENTRÉE :

1- Il y a longtemps que Tu nous aimes
 Bien avant le monde qui va naître
 Bien avant le chant de notre Père. Bien avant.

R-Car Tu es notre Dieu et nous sommes ton peuple.

2- Il y a longtemps que Tu nous aimes
 Bien avant que Noé près de l'arche
 Vit là-haut tracé dans les nuages l'arc-en-ciel.

KYRIALE :

O Seigneur, Toi qui sais pardonner
 Seigneur prends pitié. (*ter*)
 De tes enfants ici rassemblés
 O Christ prends pitié. (*ter*)
 O Seigneur, Toi le Juste des justes.
 Seigneur prends pitié. (*ter*)

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux,
 Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime !
 Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
 Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
 pour ton immense gloire,
 Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
 Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
 Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
 Toi qui enlèves les péchés du monde,
 prends pitié de nous
 Toi qui enlèves les péchés du monde,
 reçois notre prière ;
 Toi qui es assis à la droite du Père,
 prends pitié de nous.
 Car Toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
 Toi seul es le Très-Haut,
 Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
 Dans la gloire de Dieu le Père.
 Amen.

PSAUME :

Le Seigneur est tendresse et pitié
 Lent à la colère et plein d'amour
 Comme un père avec ses enfants
 Tendre est le Seigneur pour qui le craint.

ACCLAMATION : Alleluia**PROFESSION DE FOI :**

Voir page 12

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Seigneur, Dieu de tendresse, nous te prions.

OFFERTOIRE :

R-Aimez-vous comme Je vous ai aimés
 Aimez-vous, chacun comme des frères.
 Aimez-vous, Je vous l'ai demandé
 Aimez-vous, aimez-vous.

1- Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix
 Pour que vous la portiez autour du monde entier.

2- Soyez témoins d'amour, soyez signes d'amour
 Pour que vous le portiez autour du monde entier.

SANCTUS : tabitien**ANAMNESE : français****NOTRE PÈRE : français****AGNUS : tabitien****COMMUNION :**

Oh ! Regarde-moi.
 Je suis Celui qui fait lever le beau soleil à l'horizon.
 Oh ! regarde-moi.
 Je puis aussi le faire lever
 au fond de toi en milles chansons.
 Aie confiance en moi !
 Je suis Celui qui embrasa
 d'un feu ardent le grand buisson.
 Aie confiance en moi !
 Je puis aussi te consumer
 de mon Esprit de milles façons !

R-Lève les yeux vers moi ! Je suis mendiant de toi,
 Car il me tarde de te donner ma joie.
 Reviens toujours vers moi, mon cœur ouvert pour toi
 Ne peut attendre pour se donner à toi.

2- Oh ! regarde-moi.
 Je suis Celui qui accueillit de bon matin la pécheresse.
 Oh ! regarde-moi.
 Il y a longtemps déjà que je t'attends
 pour te pardonner sans cesse.
 Aie confiance en moi !
 Je suis Celui qui a sorti l'aveugle-né de ses ténèbres.
 Aie confiance en moi !
 Pour toi aussi, je suis Lumière et Vérité,
 laisse-toi guider.

ENVOI :

R-Saurais-je dire oui, comme Toi Marie
 Tout accueil et toute grâce, visage de paix
 Saurais-je dire oui, comme Toi Marie
 Bienheureuse mère du Seigneur.

1- Quand tout semble dans la nuit,
 Tu fais se lever le jour
 Tu nous montres que par un « oui »,
 La vie peut danser l'amour la, la, la...

LES CATHEDATES

LES CATHE-MESSES

Samedi 12 septembre 2026

18h00 : **Messe** : Familles WONG, CHEUNG, FARNHAM, MARSAULT, BOCHECIAMPE ;

Dimanche 13 septembre 2026

24^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Stéphane ALARCON et Merris SALMON ;
09h15 : **Baptême** de Kawana ;
18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

Lundi 14 septembre 2026

La Croix glorieuse - Fête - rouge

05h50 : **Messe** : Patrick ALLIARD, Kim Huôi et Thi Hiêu, DUONG, René FOULLOY ;

Mardi 15 septembre 2026

Bienheureuse Vierge Marie des Douleurs - Mémoire - blanc

05h50 : **Messe** : Action de grâce pour Léon et Yvonne LIEN, Francine LAUFATTE, Pépé Céline LAU ;

Mercredi 16 septembre 2026

Saints Corneille, pape et Cyprien, évêque, martyrs - Mémoire - blanc

05h50 : Thierry GRANDMOUGIN ;
12h00 : **Messe** : Intention particulière ;

Jeudi 17 septembre 2026

Saint Robert Bellarmin, évêque et docteur de l'Eglise et Sainte Hildegarde de Bingen, vierge et docteur de l'Eglise - vert

05h50 : Marie Odile et Robert PINCHARD ;

Vendredi 18 septembre 2026

Férie - vert

05h50 : Jean Baptiste (+), Michel Bruno (+) Patrick ALLAIRD (+) Yolande IRITI épouse MAERE (+) Ken DEVOR (+) cet action de grâce pour Quentin ;
14h30 à 16h30 : Confession au presbytère ;

Samedi 19 septembre 2026

Saint Janvier, évêque et martyr - vert

05h50 : **Messe** : Pour Père Christophe, les Évêques, les prêtres, les diacres, les matekita, les consacrés, les religieux et religieuses, les moines et moniales, les séminaristes et novices, les appelés à la vie religieuse et sacerdotale ;
18h00 : **Messe** : Constant GUEHENNEC et Toareia - anniversaire - action de grâce ;

Dimanche 20 septembre 2026

25^{EME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – vert

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Perle SUI - action de grâce ;
18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

LES CATHE-ANNONCES



Te Vaïete
REOUVERTURE 14/09/2026

Nous sommes très heureux de redémarrer cette rentrée avec une nouvelle équipe de jeunes en réinsertion professionnelle.

Pour leur permettre de prendre leurs marques, d'apprendre, de gagner en confiance et de se rodier doucement mais sûrement, nous commencerons avec:
des tables de 2 ou 4 personnes uniquement.
Ouverture : lundi 14 septembre à 12H00
Réservations : messenger uniquement
Fromule : 2000 XPF

A très vite
L'équipe de L'éphémère

LES REGULIERS

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;
- le mercredi à 12h (*sauf jours fériés*) ;

Dimanche :

- samedi à 18h ;
- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;

Divine Miséricorde : du lundi au vendredi à 06h30 ;

Confessions : Vendredi de 14h30 à 16h30 au presbytère ;
ou sur demande (*tél : 40 50 30 00*).

SOUTENEZ L'ACCUEIL TE VAI-ETE

Relevé d'identité bancaire :

C.A.MI.CA. – Accueil Te Vai-ete

Identifiant national de compte bancaire

Banque	Agence	Compte	Clé
14168	00001	14007331301	34

Iban

FR7614168000011400733130134

Bic

OFTPPFT1XXX

Cathédrale de Papeete Marara paiement - FR5914168000018758201C06867- OFTPPFT1XXX - N° TAHITI : 028902.031

Presbytère de la Cathédrale – 8-10, place de la Cathédrale – B.P. 43394 – 98713 Papeete – Tahiti : N° TAHITI : 028902.031

Téléphone : (689) 40 50 30 00 ; Courriel : cathedraledepapeete@gmail.com ; Site : www.cathedraledepapeete.com

Twitter : @makuikiritofe ; Facebook : Cathédrale Papeete.